



09.75.40.28.84 ou 06.66.32.54.00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 14 MAI 2009 - ORDRE DU JOUR

1. **ÉLECTION** du (de la) président(e) de séance. VOTE.
2. **ÉLECTION** des scrutateurs. VOTE.
3. **ÉLECTION** de (de la) secrétaire de séance. VOTE.
4. **APPROBATION DES COMPTES** de l'exercice du 01.01.08 au 31.12.08. pour la somme de 34.188,46 € ainsi que l'abonnement au service antenne NOOS pour la somme annuelle de 2.634,51 € (total des 2 postes de 36.822,97 €), soit 6.727,03 € de moins que prévu (détail joint en annexe). VOTE.
5. **RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE**, M. Vincent RANCHON (en annexe).
6. **QUITUS AUX SYNDICS** de l'A.S.L. pour leur gestion durant la période considérée. VOTE.
7. **RENOUVELLEMENT DE LA MISSION** de M. RANCHON, expert-comptable, pour la somme annuelle de 2.720 € T.T.C. Ce montant étant prélevé sur la ligne "frais de gestion". VOTE.
8. **MODIFICATION DU CALENDRIER DES APPELS** DE CHARGES COURANTES. VOTE.

Aujourd'hui, les appels sont effectués les 01 janvier, 01 mai et 01 septembre.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter qu'ils n'aient lieu que le 01 janvier et 01 juillet à partir de 2010, ceci supprimant une distribution d'où une économie de papier. VOTE.

9. **APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL** de l'exercice du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010 pour un montant de 40.200 €, hors travaux, investissements ou frais, ainsi que l'abonnement à NOOSPASS pour la somme de 2.800 € TTC, soit un budget total de 43.000,00 € (détail joint en annexe). La quote part de chaque propriétaire étant exigible en 2 fois : les 01.01.2010 et 01.07.2010. VOTE.
10. **RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITÉ** annuelle forfaitaire de 650,00 € destinée au président de l'association. Ce montant étant prélevé sur la ligne "administration". VOTE.
11. **ÉLECTION OU RÉÉLECTION** des syndics après appel des candidatures. VOTE.
Sortants : Mmes : Barbier, Ben Amor, Lebrasseur et Sabel.
MM. : Burochin, Ghesquière et Marchand.

12. **AGENCE GÉNÉRALE.** VOTE

Les comptes reconstitués des années 2000 & 2001, validés par l'expert comptable ont été reçus par la Sté d'assurance (SOCAF) le 23/10/2007. Après bien des tractations et marchandages "habituels", le 6 février 2009, nous avons reçu un chèque de 45.716,38 € pour solde de tout compte.

Ce montant a servi à combler "les trous" :

- le fonds de roulement pour qu'il atteigne son montant réel (21.200 € soit 80 € x 265 pavillons) en y injectant 4565,95 € ;
- apurer la dette que l'Agence Générale avait envers nous soit 57.287,23 € ;
- reprendre la créance du Bureau d'Études B3E pour 22.170,93 €. Ce montant était virtuellement dû à cette société mais aucune écriture dans les livres de l'ancien syndic ne prouvait les factures payées. Ce point étant acquis, nous pouvons récupérer les fonds.
- reprendre la provision pour risques (1.289,76 €) devenue sans objet

En conclusion, nous obtenons un revenu exceptionnel de 21.122,94 €. Il est proposé à l'assemblée générale de verser le trop-perçu sur un fonds dédié aux travaux à venir, notamment ceux à réaliser (si votés) début 2010.

13. **BILAN DES TRAVAUX** de réhabilitation des branchements. VOTE

Le montant des travaux était chiffré à 280.000 €. Des modifications de dernière minute visant à optimiser la réalisation ont fait que le chiffrage réel se monte à 235.538,67 € (le solde a été payé le 25.03.2009)

Il est proposé à l'assemblée générale de verser le trop-perçu (44.461,33 €) sur un fonds dédié aux travaux à venir, notamment ceux à réaliser (si votés) début 2010.

14. **TRAVAUX DE REHABILITATION DES BRANCHEMENTS EAU PLUVIALE**. VOTE.

Lors de la dernière assemblée générale, il a été indiqué que les préconisations pour la réhabilitation des branchements privatifs eaux pluviales seraient présentées cette année. Les inspections effectuées en 2008 révèlent des défauts qu'il y a lieu de corriger de façon à ne pas subir de désordres ultérieurs (affaissements de chaussées dus à l'affouillement des eaux) :

- 3 rue des Framboisiers, joint rompu et emboîtement désaxé.
- 2 placette du Chat Perché, emboîtement fortement désaligné verticalement.
- 6 placette du Chat Perché, fissure horizontale.
- 2 placette des Châtaigniers, cassure en voûte.
- 3 placette des Châtaigniers, déformation et joint bouclé.
- 6 placette des Châtaigniers, fissure horizontale.
- 16 placette des Châtaigniers, fissure circulaire.
- 2 placette des Cognassiers, écrasement vertical (50 %).
- 1 rue des Érables, fissure circulaire et emboîtement désaxé.
- 25 rue des Érables, joint sorti de son logement.
- 25 rue des Framboisiers, ovalisation importante.
- 1 rue des Mouriets, emboîtement désaligné et fissure circulaire.
- 6 rue des Mouriets, fissure circulaire et cassure en voûte.
- 44 rue des Mouriets, pierre obstruant à 100 % le branchement.
- 4 placette des Pêchers, fissure circulaire.
- 9 placette des Pêchers, emboîtement fortement désaligné.
- 24 placette des Poiriers, multiples écrasements verticaux.
- 10 placette des Pommiers, ovalisation et écrasement vertical.
- 11 placette des Pommiers, emboîtement fortement désaxé verticalement.

La réhabilitation se fera directement par chemisage ou, lorsque ce n'est pas possible, ouverture en surface pour placer une boîte de visite en limite de propriété et permettre l'accès du robot.

Le montant des travaux est de 98.000 € dont il faut déduire 44.161,33 € + 21.122,94 € (voir ci-dessus) soit un montant net à régler de 32.715,73 €.

Il est proposé de retenir la Sté VALENTIN parce que cette société est déjà intervenue lors des précédents travaux en donnant entièrement satisfaction et qu'aucune autre entreprise n'a répondu à l'appel d'offre.

Compte tenu des conditions ci-dessus, la quote part pour la réhabilitation des branchements d'eaux pluviales et des inspections télévisées de contrôle final est de 113,99 € pour un pavillon de 4 pièces et 130,28 € pour un 5 pièces.

L'acompte étant déjà disponible, le solde (113,99 € ou 130,28 €) sera exigible le **1^{er} mars 2010** pour des travaux terminés courant avril 2010.

DEMANDES D'AUTORISATION

(Elles ne seront abordées que si les demandeurs respectifs sont présents ou représentés).

15. A la demande sollicitée par **Mme BERTHOU**, 18 rue des Érables, autorisation de remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres avec volets roulants intégrés en PVC blanc. VOTE.

16. A la demande sollicitée par **M. & Mme LE SCIELLOUR-BOUILLON**, 3 placette des Cognassiers, autorisation d'installer un abri de jardin (dimensions à indiquer en séance). VOTE.
17. A la demande sollicitée par **M. et Mme CHARAU-MARTIN**, 5 placette des Amandiers, autorisation de poser un sas d'entrée en PVC blanc. VOTE.
18. A la demande sollicitée par **Mlle BELLENCONTRE**, 16 placette des Cerisiers, autorisation de poser un sas d'entrée en PVC blanc. VOTE.
19. A la demande sollicitée par **Mlle BELLENCONTRE**, 16 placette des Cerisiers, autorisation de remplacer les volets par du PVC blanc. VOTE.
20. A la demande sollicitée par **Mlle BELLENCONTRE**, 16 placette des Cerisiers, autorisation d'installer un abri de jardin en bois (2,82 x 2,13, hauteur 2,17). VOTE.
21. A la demande sollicitée par **M. et Mme LEPARC**, 26 rue des Érables, autorisation d'installer un abri de jardin en bois (3,13 x 2,60). VOTE.
22. A la demande sollicitée par **M. et Mme LEPARC**, 26 rue des Érables, autorisation de changer la couleur de l'ensemble des volets (bleu au lieu de marron). VOTE.
23. A la demande sollicitée par **M. et Mme LEPARC**, 26 rue des Érables, autorisation de poser une clôture le long de la rue des Érables (détails à donner en séance). VOTE.
24. A la demande sollicitée par **Mme MARTY**, 23 placette des Poiriers, autorisation de changer la porte de garage par une porte sectionnelle nervurée en acier laqué blanc. VOTE.
25. A la demande sollicitée par **M. et Mme VIEUGE**, 8 placette des Poiriers, autorisation de changer la porte de garage par une porte motorisée en PVC blanc. VOTE.
26. A la demande sollicitée par **M. et Mme RICHARD**, 8 placette des Châtaigniers, autorisation de poser un sas d'entrée en PVC blanc. VOTE.
27. A la demande sollicitée par la **Sté ICF LA SABLIERE**, 2 rue de la Pépinière, autorisation de remplacer toutes les clôtures existantes. VOTE.
28. A la demande sollicitée par la **Sté ICF LA SABLIERE**, 10 rue des Érables, autorisation de remplacer toutes les clôtures existantes. VOTE.
29. A la demande sollicitée par la **Sté ICF LA SABLIERE**, 10 placette des Pêchers, autorisation de remplacer toutes les clôtures existantes. VOTE.
30. A la demande sollicitée par **M. et Mme VALENTIN**, 4 placette de la Chandelle, autorisation de poser un sas d'entrée. VOTE.
31. A la demande sollicitée par **Mme PAOLONI**, 3 placette des Châtaigniers, autorisation poser une clôture d'1,80 m le long de la rue des Mouriets. VOTE.
32. A la demande sollicitée par **Mme PAOLONI**, 3 placette des Châtaigniers, autorisation de construire une véranda d'une surface maximum de 19 m². VOTE.
33. A la demande sollicitée par **Mme DIAWARA**, 2 placette des Châtaigniers, autorisation poser une clôture d'1,80 m le long de la rue des Mouriets. VOTE.
34. A la demande sollicitée par **M. et Mme DE ARAUJO**, 4 placette des Amandiers et **M. et Mme GHESQUIERE**, 3 placette des Amandiers, autorisation de monter un muret (hauteur 0.80 m) surmonté d'une balustrade le long de la parcelle donnant sur la placette avec adjonction d'un portillon donnant accès aux jardins respectifs. VOTE.
35. A la demande sollicitée par **M. et Mme GHESQUIERE**, 3 placette des Amandiers, autorisation d'enlever la butte de terre qui sépare leur parcelle du RD1 (face Chanteloup). Remplacement du grillage par une clôture de 2,10 m en acier rigide et mise en place de gabions ou d'un mur sur les 2 côtés extérieurs pour soutenir les terres voisines. VOTE.

36. A la demande sollicitée par **M. et Mme GHESQUIERE**, 3 placette des Amandiers, autorisation d'agrandir la surface habitable (côté Chanteloup → pas de vis-à-vis) par un étage sur une surface de 45 m² et création d'une cave (38 m²) selon détail joint. Crépi et toiture conformes à celles de la résidence. VOTE.
37. A la demande sollicitée par **M. et Mme DIAZ**, 1 rue des Érables, autorisation de bâtir un muret de 40 cm de hauteur surmonté d'un grillage. VOTE.
38. A la demande sollicitée par **M. et Mme MORAIS**, 9 placette des Pruniers, autorisation de remplacer la clôture en bois déjà existante par un grillage rigide d'1,50 m + pose d'un occultant. VOTE.
39. A la demande sollicitée par **M. et Mme MORAIS**, 9 placette des Pruniers, autorisation de clôturer le jardin côté placette par un grillage et adjonction d'un portillon. VOTE.

L'OBTENTION D'AUTORISATIONS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NE DISPENSE PAS LES PROPRIÉTAIRES DES DÉCLARATIONS NÉCESSAIRES (voir en Mairie).

40. RÈGLES DE VIE

➤ **TAILLE DES HAIES**

Il est rappelé que la hauteur des haies vives ne peut excéder 2,00 mètres. Chaque propriétaire doit veiller à ce que sa haie n'empiète pas sur les parties communes : trottoirs, rues et espaces verts. D'autre part, les arbres ne doivent pas masquer les éclairages et doivent donc être taillés en conséquence.

➤ **VEHICULES VENTOUSES**

Les places de stationnement étant rares dans la résidence, tout véhicule restant de manière prolongée au même endroit, est susceptible d'être enlevé par les services compétents.

➤ **ENTREES DES PLACETTES**

Il est rappelé que les véhicules stationnés à l'entrée des placettes (à plus forte raison les camionnettes) le sont sous l'entière responsabilité des propriétaires respectifs. Surtout en cas de gêne lors de l'intervention des secours.

➤ **PARTIES COMMUNES**

Sur les parties communes, aucune place de stationnement n'est réservée. Elles ne peuvent donc être revendiquées. Les propriétaires de véhicule(s) devront cependant s'assurer que cela ne gêne pas la libre circulation des voisins. Cette mise au point devrait éviter certains litiges latents...

DÉPÔTS DES POUBELLES, CONTENEURS ET ENCOMBRANTS

(Pour la propreté et l'hygiène de tous, merci de respecter impérativement ces consignes)

DÉPÔTS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les mardi et vendredi (sauf le 1^{er} mai) la veille ou le matin du ramassage, dans des sacs correctement clos.

DÉPÔTS DES CONTENEURS :

Le vendredi (sauf le 1^{er} mai) à partir de 6 h 00 et reprise le plus tôt possible après le passage du camion.

DÉPÔTS DES ENCOMBRANTS :

Le troisième vendredi de chaque mois.

EAU			
SFDE 1er semestre 2008	16-juil-08	243,69 €	
SFDE 2ème semestre 2008	31-déc-09	153,58 €	397,27 €
ELECTRICITE			
EDF du 17/01 au 14/03	20-mars-08	627,43 €	
EDF du 15/03 au 14/05	14-mai-08	369,50 €	
EDF du 15/05 au 14/07	15-juil-08	324,83 €	
EDF du 17/07 au 13/09	17-sept-08	50,88 €	
EDF du 14/09 au 13/11	13-nov-08	341,87 €	
EDF du 14/11 au 14/01	31-déc-08	395,80 €	2 110,31 €
SALAIRES BRUTS ET CHARGES SOCIALES			
Salaire janvier	27-janv-08	1 764,75 €	
Salaire février	27-févr-08	1 764,75 €	
Salaire mars	30-mars-08	1 764,75 €	
Salaire avril remplaçant	27-avr-08	222,82 €	
Salaire avril	27-avr-08	1 764,75 €	
Salaire mai	27-mai-08	1 800,00 €	
Salaire mai remplaçant	27-mai-08	474,65 €	
Salaire juin	27-juin-08	2 688,25 €	
Salaire juillet	31-juil-08	1 800,00 €	
Salaire août	24-août-08	1 800,00 €	
Salaire septembre	25-sept-08	1 800,00 €	
Salaire octobre	25-oct-08	1 800,00 €	
Salaire novembre	24-nov-08	1 800,00 €	
Salaire décembre	22-déc-08	2 727,00 €	23 971,72 €
URSSAF 1er trimestre	15-avr-08	1 235,18 €	
URSSAF 2ème trimestre	15-juil-08	1 763,26 €	
URSSAF 3ème trimestre	15-oct-08	1 284,94 €	
URSSAF 4ème trimestre	31-déc-08	1 804,63 €	6 088,01 €
ABELIO 1er trimestre	30-avr-08	354,72 €	
ABELIO 2ème trimestre	31-juil-08	465,68 €	
ABELIO 3ème trimestre	31-oct-08	361,80 €	
ABELIO 4ème trimestre	31-déc-08	423,91 €	1 606,11 €
Taxe sur salaires 1er trimestre	31-mars-08	458,00 €	
Taxe sur salaires 2ème trimestre	28-juin-08	683,00 €	
Taxe sur salaires 3ème trimestre	03-oct-08	473,00 €	
Taxe sur salaires 4ème trimestre	31-déc-08	599,00 €	2 213,00 €
Médecine du travail	31-janv-08	108,62 €	108,62 €
Formation professionnelle	31-déc-08	302,46 €	302,46 €
Participation Carte Orange 1er trimestre	31-mars-08	75,00 €	
Participation Carte Orange 2ème trimestre	30-juin-08	100,00 €	
Participation Carte Orange 3ème trimestre	30-sept-08	75,00 €	
Participation Carte Orange 4ème trimestre	31-déc-08	75,00 €	325,00 €
GARP 1er trimestre	31-mars-08	211,77 €	
GARP 2ème trimestre	15-juil-08	278,02 €	
GARP 3ème trimestre	15-oct-08	216,00 €	
GARP 4ème trimestre	31-déc-08	253,86 €	959,65 €
Total salaires et charges salariales			35 574,57 €
ADMINISTRATION			
Timbres	26-févr-08	27,00 €	
Droits de garde Banque	6-mars-08	30,00 €	
Lettre avec A.R.	8-mars-08	6,29 €	
Téléphone de janvier à avril	31-mars-08	21,79 €	
Vignettes envoi convocation A.G.	12-avr-08	90,38 €	
Papeterie	15-avr-08	112,32 €	
Envoi convocation A.G.	27-avr-08	106,03 €	
Location salle collège pour A.G.	9-mai-08	125,00 €	
Étiquettes, enveloppes + toner	20-mai-08	151,40 €	
Tirage convocations A.G.	27-mai-08	126,87 €	
Timbres + lettre A.R.	28-mai-08	59,32 €	

D
E
P
E
N
S
E
S

E
T

R
E
C
E
T
T
E
S

D
U

0
1

0
1

2
0
0
8

A
U

3
1

1
2

2
0
0
8

D
E
P
E
N
S
E
S

E
T

R
E
C
E
T
T
E
S

D
U

0
1

.
0
1

.
2
0
0
8

A
U

3
1

.
1
2

.
2
0
0
8

Vignettes envoi compte-rendu A.G.	21-juin-08	68,60 €	
Tirage Procès-verbal A.G.	28-juin-08	121,27 €	
Frais bancaires	7-juil-08	17,80 €	
Indemnité annuelle président A.S.L.	21-juil-08	600,00 €	
Cartouches imprimante	17-nov-08	53,98 €	
CD-ROM	22-nov-08	14,99 €	
Rompus sur charges	31-déc-08	-1,42 €	1 731,62 €

FRAIS DE GESTION

Maintenance informatique	21-janv-08	843,18 €	
Honoraires recherche ancien locataire	29-juin-08	49,00 €	
Honoraires huissier	17-nov-08	55,25 €	
Maintenance ordinateur	22-nov-08	259,00 €	
Honoraires expert comptable	31-déc-08	2 679,00 €	3 885,43 €

ASSURANCE ET IMPÔTS

Assurance pavillon	23-juin-08	148,42 €	
Assurance R.C.	16-sept-08	214,61 €	
Taxes foncières	15-oct-08	721,00 €	1 084,03 €

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Elagage espaces verts	27-janv-08	100,00 €	
Maintenance taille-haie + souffleur	5-mars-08	387,25 €	
Maintenance extincteurs	26-mars-08	75,42 €	
Enrobé + chaussures sécurité	26-mai-08	239,70 €	
Carburant	1-juin-08	59,72 €	
Désherbant	18-juin-08	17,50 €	
Carburant	19-juin-08	29,00 €	
Ampoules	1-juil-08	155,07 €	
Huile chaîne	25-juil-08	8,10 €	
Huile 2 temps	25-juil-08	7,80 €	
Tronçonneuse + outillage	25-juil-08	463,35 €	
Carburant	17-nov-08	23,51 €	1 566,42 €

LOYERS

Loyers perçus	31-déc-08	-9 945,86 €	-9 945,86 €
---------------	-----------	-------------	-------------

INTERÊTS LIVRET A

Intérêts Caisse d'Epargne	31-déc-08	-1 489,17 €	-1 489,17 €
---------------------------	-----------	-------------	-------------

PRODUITS DIVERS

Remboursement eau locataire	1-mars-08	-35,10 €	
Remboursement frais 2ème envoi P.V	20-juin-08	-10,75 €	
Remboursement frais tiers détenteur	14-juil-08	-4,00 €	
Reprise frais d'huissier	31-déc-08	-26,31 €	
Remboursement frais huissier dossier LAMI	31-déc-08	-350,00 €	
Questionnaires notaires	31-déc-08	-300,00 €	-726,16 €

TOTAL CHARGES COURANTES A REPARTIR

34 188,46 €

Télédistribution

NOOS 2008	07-févr-08	2 634,51 €	2 634,51 €
-----------	------------	------------	------------

TOTAL A REPARTIR SUR 265 PAVILLONS :

36 822,97 €

Total annuel des charges 2008	4 pièces	129,07 €	
Total annuel des charges 2008	5 pièces	146,08 €	
Total mensuel des charges 2008	4 pièces		10,76 €
Total mensuel des charges 2008	5 pièces		12,17 €

TRAVAUX REHABILITATION RESEAUX PRIVATIFS 2008

Acompte	28-sept-08	76 000,00 €	76 000,00 €
---------	------------	-------------	-------------

Vincent RANCHON
Expert Comptable
Inscrit à l'ordre de Paris/Ile de France
271, rue Paul Doumer
78510- TRIEL SUR SEINE
N° SIRET : 45069475700011

Triel, le 24 mars 2009.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS 2008 A.S.L. LA CERISAIE

25, rue des Framboisiers, Triel Sur Seine-78510.

Dans le cadre de ma mission, j'ai été amené à procéder au pointage exhaustif des justificatifs de l'état des « Dépenses/Recettes » de l'année 2008.

Les dépenses courantes nettes 2008 s'élèvent à **36 822, 97 euros** (trente six mille huit cent vingt deux euros 97 cents).

A ces dernières, il faut rajouter des **travaux engagés sur provision** pour la réhabilitation des réseaux privatifs qui s'élèvent à **76 000 euros**.

J'ai également procédé au contrôle des postes de l'état des « Dettes & Créances » liés aux charges de la copropriété de l'année 2008 :

- Trésorerie (Caisse d'épargne, Livret A, Ecureuil Expansion, en attente)
- Dettes envers les tiers (Fournisseurs, Salarié, Caisses sociales, Etat, locataire)

Au terme de mes contrôles , je n'ai pas relevé de faits de nature à remettre en question le montant de ces charges et des postes de Bilan qui leur sont liés.

En ce qui concerne les **créances et les dettes** concernant l'ancien gestionnaire (l'agence générale de Poissy), le recouvrement effectif début 2009 d'une indemnité de **45 716,38 euros** de la part de la société d'assurance SOCAF va permettre de solder les comptes concernés.



EVOLUTION DES DEPENSES du 01.01.1990 au 31.12.2008

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Eau	335,96 €	421,84 €	302,35 €	149,76 €	515,87 €	430,69 €	435,30 €	781,27 €	540,31 €	298,40 €	951,78 €
E.D.F.	3 964,72 €	3 949,83 €	4 513,96 €	4 737,99 €	4 202,10 €	2 542,78 €	2 941,95 €	2 451,80 €	2 146,41 €	1 841,52 €	2 316,00 €
Salaires et charges sociales	40 219,47 €	34 295,13 €	27 708,04 €	19 190,98 €	22 209,45 €	24 620,88 €	34 973,85 €	27 623,26 €	30 738,72 €	24 707,34 €	29 756,86 €
Administration	463,84 €	289,31 €	1 027,40 €	1 811,59 €	2 350,40 €	1 707,01 €	2 225,01 €	1 781,44 €	1 323,85 €	1 040,48 €	1 081,05 €
Frais de gestion	9 299,39 €	8 039,47 €	8 384,70 €	8 628,61 €	8 689,59 €	8 827,41 €	9 103,05 €	9 572,26 €	7 982,68 €	6 698,36 €	8 320,32 €
Maintenance	16 281,46 €	9 152,83 €	10 535,60 €	8 665,05 €	4 639,73 €	10 737,25 €	5 887,12 €	5 004,97 €	5 680,74 €	4 997,71 €	8 610,96 €
Assurances et impôts	1 466,71 €	152,99 €	1 921,01 €	1 653,31 €	1 499,03 €	2 368,81 €	803,24 €	308,30 €	794,87 €	784,81 €	771,70 €
Télédistribution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 981,55 €	13 981,65 €
Loyers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 083,66 €	-3 501,06 €	-3 404,21 €	-3 744,23 €	-3 990,55 €	-3 693,65 €	-4 231,39 €	-4 559,63 €
Intérêts LIVRET A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-822,59 €	0,00 €	0,00 €	-1 829,39 €
Produits divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	72 031,55 €	56 301,40 €	54 393,06 €	42 753,63 €	40 605,11 €	47 830,62 €	52 625,29 €	42 710,16 €	45 513,93 €	50 118,78 €	59 401,30 €

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 Prévisionnel	2010 Prévisionnel
Eau	921,29 €	480,41 €	783,19 €	571,14 €	461,38 €	387,01 €	569,09 €	397,27 €	615,00 €	700,00 €
E.D.F.	1 893,41 €	1 978,63 €	1 850,06 €	1 797,46 €	1 960,21 €	1 959,79 €	1 792,63 €	2 110,31 €	2 060,00 €	2 100,00 €
Salaires et charges sociales	27 343,08 €	20 494,45 €	26 686,00 €	29 812,38 €	27 274,97 €	32 887,95 €	33 649,17 €	35 574,57 €	36 000,00 €	37 200,00 €
Administration	3 577,51 €	2 857,70 €	2 059,53 €	3 005,60 €	3 900,13 €	4 583,42 €	1 609,78 €	1 731,62 €	2 700,00 €	2 000,00 €
Frais de gestion	7 698,84 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	4 456,00 €	4 942,81 €	3 885,43 €	4 000,00 €	2 700,00 €
Maintenance	7 106,23 €	1 740,72 €	2 945,04 €	6 482,62 €	8 374,00 €	4 731,54 €	6 339,61 €	1 566,42 €	5 150,00 €	5 000,00 €
Assurances et impôts	830,66 €	833,69 €	870,69 €	968,05 €	992,75 €	1 027,48 €	1 065,00 €	1 084,03 €	1 200,00 €	1 300,00 €
Télédistribution	8 198,21 €	2 406,41 €	2 406,41 €	2 406,41 €	2 439,84 €	2 506,68 €	2 573,52 €	2 634,51 €	2 750,00 €	2 800,00 €
Loyers	-452,77 €	-6 667,56 €	-4 341,96 €	-2 361,50 €	-3 607,47 €	-6 777,67 €	-9 482,61 €	-9 945,86 €	-9 700,00 €	-10 000,00 €
Intérêts LIVRET A	0,00 €	-415,88 €	-903,58 €	-848,65 €	-747,45 €	-1 177,19 €	-170,85 €	-1 489,17 €	-300,00 €	-300,00 €
Produits divers	0,00 €	-190,00 €	-400,00 €	-300,00 €	-370,00 €	-571,00 €	-3 332,53 €	-726,16 €	-500,00 €	-500,00 €
TOTAUX	57 116,46 €	23 518,57 €	31 955,38 €	43 733,51 €	42 878,36 €	44 014,01 €	39 555,62 €	36 822,97 €	43 975,00 €	43 000,00 €

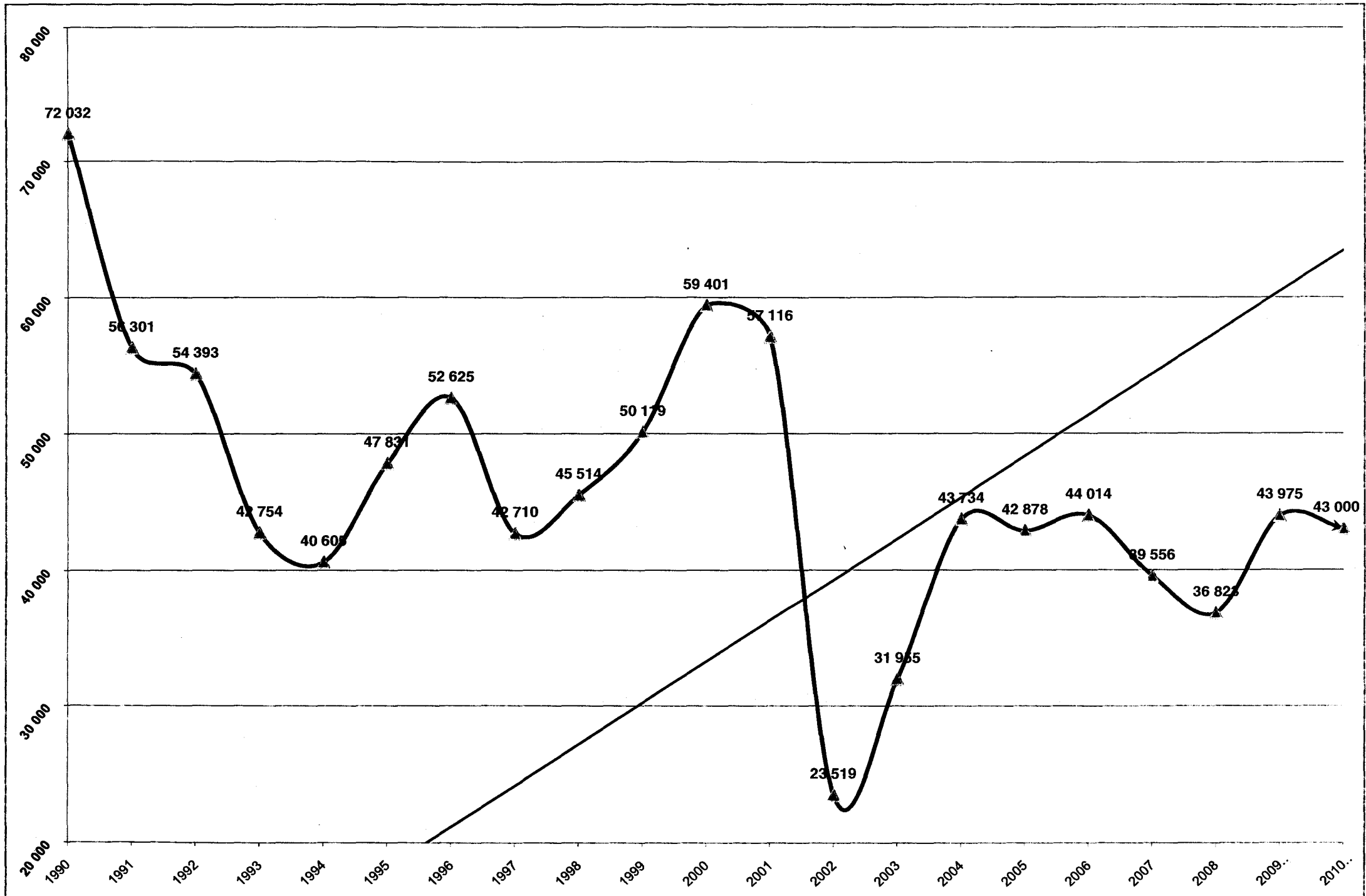
BUDGETS PREVISIONNELS 2009 ET 2010

	2007 (prévu)	2007 (réalisé)	2008 (prévu)	2008 (réalisé)	2009 (prévu)	2010 (prévu)
Eau	600,00 €	569,09 €	615,00 €	397,27 €	615,00 €	700,00 €
E.D.F.	2 010,00 €	1 792,63 €	2 060,00 €	2 110,31 €	2 060,00 €	2 100,00 €
Salaires et charges sociales	34 000,00 €	33 649,17 €	35 000,00 €	35 574,57 €	36 000,00 €	37 200,00 €
Administration	4 100,00 €	1 609,78 €	4 150,00 €	1 731,62 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Frais de gestion	2 552,00 €	4 942,81 €	2 615,00 €	3 885,43 €	2 700,00 €	2 700,00 €
Maintenance	5 100,00 €	6 339,61 €	5 150,00 €	1 566,42 €	5 150,00 €	5 000,00 €
Assurances et impôts	1 078,00 €	1 065,00 €	1 110,00 €	1 084,03 €	1 200,00 €	1 300,00 €
Télédistribution	2 574,00 €	2 573,52 €	2 650,00 €	2 634,51 €	2 750,00 €	2 800,00 €
Loyers	-9 240,00 €	-9 482,61 €	-9 400,00 €	-9 945,86 €	- 9 700,00 €	- 10 000,00 €
Intérêts	-200,00 €	-170,85 €	-300,00 €	-1 489,17 €	- 300,00 €	- 300,00 €
Produits divers	-300,00 €	-3 332,53 €	-100,00 €	-726,16 €	- 500,00 €	- 500,00 €
TOTAUX	42 274,00 €	39 555,62 €	43 550,00 €	36 822,97 €	43 975,00 €	43 000,00 €

ETAT DES DETTES ET DES CREANCES AU 31.12.2008

Intitulé	Débit	Crédit
Avance de trésorerie permanente		16 634,05 €
Provisions		347 752,24 €
Fournisseurs		26 798,02 €
Copropriétaires créditeurs		17 090,01 €
Copropriétaires débiteurs	48 775,18 €	
Compte d'attente	41 940,18 €	
Charges à répartir	124 957,85 €	
Produits financiers		12 134,88 €
Trésorerie	204 735,99 €	
TOTAL GENERAL	420 409,20 €	420 409,20 €

EVOLUTION DES DEPENSES DEPUIS 1990



Vue du jardin (façade sud) avant travaux



Vue du jardin (façade sud) après travaux



Vue de la route (façade est) avant travaux



Vue de la route (façade est) après travaux



Monsieur et Madame GHESQUIERE 3 placette des Amandiers – TRIEL SUR SEINE

Vue de la placette (façade nord) avant travaux



Vue de la placette (façade nord) après travaux

